

Du consentement unanime, M. Harkness, appuyé par M. Jorgenson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Sauvé, appuyé par M. McIlraith,—Que le Bill C-151, Loi prévoyant la création d'un fonds de développement économique et social de régions spéciales d'aménagement rural soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A dix heures du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée agréée.

A 10 h. 18 du soir la Chambre ajourne jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi.